STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 10 novembre 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'EXTENSION DE DELAI POUR LES DEMANDES DE L'ALLOCATION CHÖMAGE FEDERALE POUR CATASTROPHE

La date limite des demandes est prolongée jusqu'au 4 février 2013.

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que les New Yorkais qui ont perdu leur emploi ou leurs revenus en raison de l'Ouragan Sandy ont désormais un délai supplémentaire passant du 3 décembre 2012 au 4 février 2013 pour effectuer leur demande d'allocation chômage fédérale pour catastrophe.

De plus, les demandeurs auront jusqu'à 90 jours pour soumettre la preuve de leur emploi ou de leur statut de travailleur indépendant et recevront un lien IRS pour récupérer rapidement les documents fiscaux perdus ou détruits.

Les allocations chômage pour catastrophe ont été créées pour apporter un soutien financier à tous ceux qui ont perdu leur emploi et qui vivent et travaillent dans les Comtés Bronx, Kings, New York, Richmond, Queens, Nassau, Suffolk, Rockland et Westchester.

« La perte d'emploi en raison d'une tempête comme l'Ouragan Sandy aggrave encore plus la situation », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Grâce à cette extension de délai, les New Yorkais qui n'ont pas pu effectuer leur demande d'allocation chômage pour catastrophe disposeront de plus de temps pour le faire. »

Cette aide vient en complément du système d'assurance chômage existant de l'Etat de New York et son éligibilité sera étendue pour y inclure les personnes qui ne pourraient pas être couverts autrement. Le Gouvernement fédéral s'est engagé à fournir cette aide supplémentaire quand la demande pour ces services a été identifiée.

Depuis que l'allocation chômage pour catastrophe a été annoncée, le Département du Travail a reçu plus de 17 000 appels liés au chômage partiel pour catastrophe. Plus de 2 700 demandes d'allocation chômage pour catastrophe ont déjà été enregistrées, dépassant le total combiné des demandes enregistrées lors de l'Ouragan Irene et de la Tempête Lee.

Tous ceux qui sont au chômage suite à l'Ouragan Sandy peuvent soumettre une demande au Département du Travail. Les conditions pour percevoir l'allocation pour catastrophe naturelle sont plus larges que pour percevoir l'allocation chômage standard. En particulier, une personne peut percevoir une allocation pour catastrophe naturelle dans les cas suivants :

- Blessé dans la catastrophe et dans l'incapacité de travailler, que la personne soit salariée ou travailleur indépendant.
- Le lieu de travail est endommagé, ou détruit, ou la personne ne peut pas travailler en raison de la catastrophe.
- Les transports domicile-travail ne sont pas disponibles en raison de la catastrophe.
- La personne ne peut pas se rendre au travail car elle doit traverser la région touchée, ce qui est impossible en raison de la catastrophe.
- La personne a prévu de commencer à travailler, mais ne le peut pas en raison de la catastrophe.
- La personne tire la plupart de ses revenus des zones touchées par la catastrophe, et l'entreprise est fermée ou inopérable en raison de la catastrophe.
- La personne n'a pas droit à des prestations normales d'assurance- chômage.

Cependant, cette liste n'est pas exhaustive, et ceux qui ne sont pas sûrs d'y avoir droit sont encouragés à faire une demande. Tous les demandeurs devront soumettre des informations de salaire et joindre des justificatifs à leur demande.

Des exemples de travail indépendant comprennent les petits entrepreneurs, les conducteurs de taxi indépendants, les fournisseurs, les pêcheurs commerciaux indépendants, et les fermiers.

Le commissaire du Département du Travail de l'État de New York Peter M. Rivera a déclaré : « Nos coeurs vont aux victimes de cette catastrophe. Je félicite les membres de notre personnel qui effectuent des heures supplémentaires et travaillent le week end pour répondre aux demandes de ceux qui ont besoin de cette aide précieuse. »

Pour effectuer une demande d'allocation chômage ou d'allocation chômage pour catastrophe naturelle, ceux qui sont concernés par l'ouragan et qui ont perdu leur emploi ou revenu doivent appeler le Centre des demandes par téléphone (Telephone Claims Center) (TCC) au1-888-209-8124, ou 1-877-358-5306 s'ils résident en-dehors de l'état. Les demandeurs doivent répondre aux questions pour indiquer qu'ils ont perdu leur emploi en raison de l'Ouragan Sandy. Afin de percevoir les allocations, vous devez faire votre demande avant le 4 février 2013.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French